



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 20
Voix favorables : 20
Voix défavorables :

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 10/12/2019

DELIBERATION
N° CFVU 2019 - 39

*relative à la signature du protocole d'accord entre l'Université Toulouse 1 Capitole
et EDGE private business School à Casablanca au Maroc*

Vu le code de l'éducation pris notamment en son article L712-6-1 ;

Article unique

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la signature du protocole d'accord entre l'Université Toulouse 1 Capitole et l'EDGE, Private Business School à Casablanca au Maroc, annexé à la présente délibération.

La Présidente de la Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire,

Corinne MASCALA





PROTOCOLE D'ACCORD
ENTRE L'UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE (FRANCE)
(ci-après désignée "UT1")
ET EDGE PRIVATE BUSINESS SCHOOL (ci-après désignée "EDGE")

L'Université Toulouse Capitole, sise au 2 rue du Doyen Gabriel Marty – 31042 Toulouse cedex 9 – France,

N° SIRET : 193 113 826 00013

N° APE : 8542Z

Représentée par sa Présidente Madame Corinne MASCALA.

Et

L'établissement d'enseignement supérieur privé EDGE, sise au 52 rue Rahal NICHAKRA – Casablanca

N° 471/2019

représenté par son Directeur Général Mounire TRIFESS

Dans le but de renforcer les liens de coopération et de développer les échanges, UT1 et EDGE conviennent du présent accord selon les termes définis ci-après.

1. Domaines de coopération

La coopération entre les deux établissements participe au développement des relations universitaires et culturelles entre les deux établissements. Elle porte sur l'enseignement et la recherche dans les domaines de l'informatique, de l'organisation et du marketing (IUT de Rodez), de l'administration et de la communication.

2. Objectifs

1. Encourager les échanges d'étudiants entre les deux établissements,
2. Faciliter l'accueil de doctorants,
3. Mettre en place des échanges d'enseignants entre les deux établissements pour des missions de courte et moyenne durée,
4. Echanger régulièrement des documents et publications scientifiques produits par les deux établissements
5. Permettre le développement de programmes de recherche communs dans les différents centres et laboratoires de recherche d'UT1.

3. Echanges dans le domaine de l'enseignement et de la recherche

Une convention d'application spécifique déterminera les modalités d'échanges ainsi que la prise en charge des frais de déplacement et per diem pour ses chercheurs et enseignants.

4. Echanges d'étudiants

Un protocole d'accord spécifique pour les échanges d'étudiants définira les conditions et le nombre d'étudiants concernés. Ce protocole sera revu tous les ans.

5. Durée

Le présent accord prendra effet pour une période de trois (3) ans à compter du 1^{er} juin 2020. Il pourra être résilié par l'une ou l'autre partie sur notification écrite transmise au moins six (6) mois avant qu'il ne parvienne à son terme.

Le présent accord est établi en deux exemplaires.

Au nom de EDGE :

Monsieur Mounire TRIFESS

Directeur

Au nom d'UT1 :

Professeur Corinne MASCALA

Présidente

Date :

Date :